



Avis d'attribution

Procédure Adaptée
Accord-cadre de Services

AT 2024-02

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : **Ville de Bergerac**.

Correspondante : Elora FAUJANET, Assistante administrative Commande Publique,
19 rue neuve d'Argenson, 24100 Bergerac - Tél. : 05 53 74 66 66 - Télécopieur : 05 53 74 66 08
Courriel : commande-publique@bergerac.fr, adresse internet : <https://www.bergerac.fr>
Profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Objet de l'accord-cadre : Transport collectif de personnes

- **Lot 1 – Transport à l'intérieur du périmètre urbain** (Montant annuel maximum HT 45 000 €)
- **Lot 2 – Transport à l'extérieur du périmètre urbain** (Montant annuel maximum HT 10 000 €)

Type de procédure : Procédure Adaptée

Critères d'attribution : *Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.*

- Prix : 60 %
- Qualité, état des véhicules et diversité du parc roulant : 25 %
- Moyens humains et formation des conducteurs : 15 %

L'accord-cadre à bons de commande en cascade a été attribué aux entreprises comme suit :

- **Lot 1 – Transport à l'intérieur du périmètre urbain** pour un montant annuel maximum de 45 000,00 € HT
Classement retenu :
 - 1 - **AUTOCARS GERARDIN**, ZAE L'Arbalestrier, 33220 PINEUILH
 - 2 - **LCB VOYAGES**, 14 rue Denis Papin, 24100 BERGERAC
- **Lot 2 – Transport à l'extérieur du périmètre urbain** pour un montant annuel maximum de 10 000,00 € HT
Classement retenu :
 - 1 - **AUTOCARS GERARDIN**, ZAE L'Arbalestrier, 33220 PINEUILH
 - 2 - **LCB VOYAGES**, 14 rue Denis Papin, 24100 BERGERAC

Durée de l'accord-cadre : La durée de l'accord-cadre est de 1 an à compter du 1^{er} juillet 2024.
Il est reconductible tacitement, 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

Date d'attribution de l'accord-cadre : Le 30 avril 2024

Voies et délais de recours :

Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00 – Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr) :

- *soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date publication de l'avis d'attribution du marché, conformément aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative.*
- *soit un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.*

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 5 juin 2024

Les documents communicables de l'accord-cadre sont disponibles auprès de :
Elora FAUJANET – 05 53 74 65 81